

10/11/2019 – année C

Chers frères et sœurs

Qu'il est bon de suivre, pas à pas, notre Seigneur, de Dimanche en Dimanche, et de nous laisser ainsi éclairer et instruire par Lui.

En même temps, qu'il est impressionnant de voir toutes les oppositions que Jésus rencontre.

Après les pharisiens qui lui ont reproché sa miséricorde à l'égard des pécheurs comme Zachée, voilà qu'aujourd'hui, c'est au tour des sadducéens de tenter de le piéger.

Les sadducéens étaient un groupe de prêtres responsables du temple. Ils faisaient plutôt partie de l'aristocratie de Palestine et collaboraient avec le pouvoir politique romain. L'un d'entre eux nous est connu, c'est Caïphe, à qui Jésus fut amené après son arrestation au Jardin des Oliviers.

Pour eux, seuls les 5 premiers livres de la Bible étaient reconnus comme révélés. Ils ne croyaient en aucune espèce de vie après la mort, ni à la résurrection, ni aux anges, ni aux esprits.

Pour justifier leur refus de ces vérités pourtant révélées clairement du temps des Martyrs d'Israël dont nous parlait la 1^{ère} lecture, ils vont lui présenter, de façon assez fourbe, un cas quelque peu ubuesque :

Celui d'une femme qui aurait eu successivement 7 maris - bien sûr en tout bien tout honneur - puisque cela est fait afin d'observer la loi de Moïse qui obligeait le frère d'un veuf sans enfant à épouser la veuve de son frère décédé, afin de laisser une descendance au défunt.

Avec cette question : *Eh bien, à la résurrection (s'il y en a une, sous-entendent-ils) de qui sera-t-elle l'épouse ?*

Combien, s'ils vivaient de nos jours, il leur aurait été salutaire de fêter la Toussaint et de venir le 2 novembre pour la commémoration des fidèles défunts pour avoir une réponse !

Car, ces temps forts de notre année liturgique mettent un bon coup de projecteur sur les réalités de l'Au-delà et sur ce qui nous attend après notre mort !

Car oui, il y a bien une vie après la mort ! Oui, nous ressusciterons un jour ! D'ailleurs, c'est ce que nous confesserons avec le Credo tout à l'heure...

Cependant, ne jetons pas trop vite la pierre à ces saducéens car, force est de constater qu'hélas, la foi en l'immortalité de l'âme spirituelle et en la résurrection des corps n'est pas si évidente que cela aujourd'hui encore...

Et l'on va même parfois plus loin que les saducéens car, eux croyaient en l'existence de l'âme, certes ils considéraient qu'elle mourait en même temps que le corps, mais au moins, ils croyaient que l'homme avait une âme ! Or aujourd'hui, même cela est parfois nié !

Il suffit de voir combien on parle si peu de l'âme de nos jours...

Regardez les programmes scolaires : pour parler du corps, cela on en parle ! Quant à l'âme, c'est une autre affaire !

Et parfois, il en va de même dans l'Église ! Le mot est parfois banni du vocabulaire : on le remplace par 'le cœur', 'l'esprit'... mais ce n'est pas la même réalité...

Cela a même contaminé les textes liturgiques...

J'espère ainsi que, par exemple, on a bien traduit dans la nouvelle édition du missel romain qui vient de nous être annoncée, le *non sum dignus* avant la communion par « je ne suis pas digne de te recevoir sous mon toit mais dis seulement une parole *et mon âme* sera guérie... *et sanabitur anima mea*...

Oui, nous avons une âme spirituelle et il nous faut en prendre soin ! Elle est la partie la plus importante de notre personne humaine ! C'est elle qui, de notre être, nous précédera dans l'Au-delà et qui conditionnera là où iront nos corps lors de la Résurrection : au paradis ou, Dieu nous en préserve, en enfer...

Alors oui, merci Seigneur de nous rappeler aujourd'hui, par ce dialogue que tu as consenti avec ces saducéens, que nous avons une âme immortelle et qui, nous l'espérons, *sera jugée digne d'avoir part au monde à venir et à la résurrection.*

Mais là aussi, quant à la résurrection des corps, ce n'est pas une donnée si évidente que cela pour tous...

Il suffit de voir l'augmentation des incinérations. Si elle n'est évidemment plus toujours considérée, comme autrefois, comme une expression des libres penseurs de leur négation de la résurrection des corps, on peut cependant s'interroger sur le pourquoi d'une pratique devenue si fréquente...

Tenez, il y a peu, lorsque j'évoquais la résurrection, un enfant du catéchisme me dit avec candeur : « *mais je croyais qu'on aurait d'autres vies après la mort. Je voudrais tant revivre cette fois-ci dans un animal pour savoir ce qu'il ressent...* » Je ne l'invente pas !

Mais l'animal n'a pas d'âme spirituelle ! Et ce qui nous attend n'est pas le risque de se faire écraser en devenant un moustique, mais bien une vie où, nos corps ressuscitant, pourront vivre dans le même état de gloire que Notre Seigneur Jésus Christ et Notre Dame ! Quelle autre destinée merveilleuse que celle-là si seulement nous devenons des saints !

Mais il est vrai qu'à force de prêter aux animaux - dans les films et dessins animés - des sentiments humains et de parler de hobbits, Elfes ou autres morts-vivants, on en oublie les données de base du monde réel, d'une saine anthropologie et de la Révélation, à savoir que l'homme a un corps et une âme spirituelle, que celle-ci est immortelle et qu'à la fin des temps, nos corps ressusciteront.

Alors oui, merci Seigneur de nous rappeler aujourd'hui, par ce dialogue que tu as consenti avec ces saducéens pourtant venus avec fourberie te piéger, que oui, nous ressusciterons, comme ressusciteront Abraham, Isaac, et Jacob !

Quant au cas qu'ils ont soumis à Jésus, profitons-en aussi pour rappeler quelques vérités de notre foi.

Tout d'abord, comprenons-bien la réponse de notre Seigneur.

Lorsqu'il affirme « *ceux qui ont été jugés dignes d'avoir part au monde à venir et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari* », cela ne signifie pas que ne peuvent aller au Ciel que les célibataires, les religieux et religieuses et les prêtres !

Les innombrables époux canonisés, de Notre Dame et Saint Joseph à Louis et Zélie Martin, nous le montrent, si besoin est.

Non, ce que le Seigneur enseigne, c'est qu'au Ciel, on ne se marie plus, *on ne prend ni femme ni mari*.

Le mariage est de fait un état de vie que l'on contracte sur terre, ici-bas.

Un état de vie qui est de soi ordonné effectivement à la transmission de la vie. Et l'on comprend que Moïse ait établi alors cette loi du remariage avec le frère du défunt si ce dernier n'avait eu de descendance, dans un contexte où la survie du peuple hébreu était menacée.

A ce propos, il est donc bon de rappeler que le mariage est de soi ordonné à la conception et à l'éducation des enfants. Ceux qui ne peuvent avoir d'enfants ne le savent que trop.

Mais au ciel, on n'enfante plus et pour cause, puisque l'on y est sans son corps.

Mais d'autre part, rappelons-nous aussi que le mariage n'a pas que pour finalité d'avoir une descendance, il a aussi cette autre dimension importante voulue par Dieu lorsqu'il créa pour Adam « *une aide qui lui corresponde, lui soit assortie* » :

Une des raisons d'être du mariage, c'est donc également de s'engager à être un soutien pour son conjoint, en vue de s'entraider à devenir des saints !

Vous connaissez sans doute cette belle phrase du Bienheureux Charles d'Autriche à sa fiancée Zita, la veille du jour de leur mariage : « *Maintenant, nous devons nous conduire l'un l'autre au ciel* »

Or, une fois parvenus au Ciel, plus besoin de cette aide. D'où la non nécessité de mariage au Ciel.

Est-ce à dire qu'au Ciel, vous qui êtes mariés, vous ne serez plus mari et femme et que les liens familiaux n'existeront plus ? Bien sûr que si : Au Ciel Notre Dame est toujours l'épouse de St Joseph et Marie, la Mère très sainte de Jésus...

Au Ciel, nous ne nous dissolvons pas dans une évanescence informe !

Thérèse reste profondément carmélite et François franciscain... D'ailleurs, il est beau de constater que bon nombre de miracles obtenus pour des canonisations sont dans le registre des compétences du saint ! Cf. Jean Paul II

qui a guéri de la maladie une petite sœur des Maternités Catholiques, lui qui a tant fait pour le respect de la vie ! Cf. le Bx Charles d'Autriche : guérison d'une sœur polonaise prénommée « Zita » !

Mais il est vrai qu'il y a toute une dimension de la vie matrimoniale qui n'aura plus de raison d'être dont ces deux éléments que sont la transmission de la vie et l'aide mutuelle.

L'amour ne disparaîtra pas. Ce qui changera sera la manière d'aimer, car alors, ce sera d'un amour parfait. *Nous serons semblables aux anges* disait Jésus dans l'Évangile. Plus de replis sur soi-même possible, plus de jalousie, plus de malentendus, plus de rivalité.

Ainsi, toutes les amitiés et les amours vrais qui auront façonnés notre cœur – et le mariage façonne ô combien le cœur, même si c'est parfois de façon douloureuse – seront dans une lumière nouvelle et céleste où nos âmes seront embellies, transfigurées, irradiées, dans la joie d'aimer totalement et sans faille, d'un amour semblable à celui de Dieu, comme le font les anges.

(Notons donc au passage que le problème posé par les saducéens à Jésus était un faux problème, car l'amour de cette veuve à l'égard de ces hommes n'étaient pas celui d'adultères successifs mais des amours vrais qui par conséquent ne seraient pas en rivalité, en accusation ou en opposition au Ciel ! Il y a bien - Dieu merci - des veufs et des veuves remariés qui sont au Paradis !)

Aussi frères et sœurs,

A la lumière de cet Évangile, permettez que je fasse miennes pour conclure, les paroles de St Paul que nous entendions en 2^{ème} lecture :

*Que notre Seigneur Jésus Christ lui-même,
et Dieu notre Père qui nous a aimés
et nous a pour toujours donné réconfort et bonne espérance par sa grâce,
réconfortent vos cœurs
et les affermissent en tout ce que vous pouvez faire et dire de bien.
Le Seigneur, lui, est fidèle :
il vous affermira et vous protégera du Mal.
Que le Seigneur conduise vos cœurs dans l'amour de Dieu
et l'endurance du Christ.*

Ainsi vos âmes, nos âmes, franchissant les ravins de la mort, ne connaîtront aucun mal. Elles entreront dans la Vie et, lors de la résurrection, nous pourrons, corps et âmes, louer sans fin le Seigneur pour le chemin parcouru ici-bas, dans le mariage ou le célibat, dans le sacerdoce où la vie consacrée, même si c'est avec des lignes courbes.

Tous, concluait de son côté le Pape François dans son exhortation apostolique sur la joie de l'amour, tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous-mêmes et de nos limites, et chaque famille doit vivre dans cette stimulation constante. Cheminons, familles, continuons à marcher ! Ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise.

Oui, Seigneur, accorde-nous ta grâce en abondance... que par les mérites de ta passion et de ta croix et par l'intercession de notre Dame, nous parvenions à la Gloire de la Résurrection !

Amen !

PRIERE UNIVERSELLE

32 ° Dimanche du temps Ordinaire. Année C

Prions le Seigneur pour notre sainte Mère l'Église, notre Pape, les évêques et les prêtres.

Demandons au Seigneur d'aider les ministres ordonnés de son Église pour qu'ils annoncent avec foi et espérance la vérité de l'immortalité de l'âme et la Bonne nouvelle de la résurrection des morts.

Prions pour notre monde et pour les responsables des nations.

A la veille du 11 novembre, prions pour la paix dans le monde et pour toutes les victimes de la guerre.

Supplions le Seigneur d'éclairer les âmes et les consciences afin que nos contemporains comprennent qu'en Lui seul se trouve la source de la Paix véritable.

Confions au Seigneur tous ceux qui sont blessés dans leur corps ou leur psychisme. Demandons au Seigneur de les aider à retrouver - par la contemplation du mystère de la résurrection - un regard serein et émerveillé de leur être d'homme ou de femme.

Prions enfin les uns pour les autres.

Demandons au Seigneur de nous aider à grandir dans notre foi en la résurrection des morts et dans notre Espérance en sa venue dans la Gloire.